



ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

Rapport Annuel au 31 mars 2026

Société de Gestion : ODDO BHF Asset Management SAS

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
4. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	11
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	60
ANNEXE SFDR	62

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé « Actions internationales »

1.2 Objectif de gestion

Le Fonds vise à surperformer « MSCI Europe Small Cap » couvert en EUR, sur un horizon de placement minimum de 5 ans.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au PEA ainsi qu'au PEA PME et peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe ODDO BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous. La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : **82,2%**

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Frais d'intermédiation**

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

- **Informations sur la politique de rémunération**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Nature des opérations utilisées :

Prises et mises en pension
Prêts de titres

Exposition :

Prises en pensions : montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne : « créances représentatives des titres reçus en pension ».

Prêts de titres et mises en pension : montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne : « créances représentatives de titres prêtés ».

Identité des contreparties :

Prises en pension : -
Prêts de titres et mises en pension : -

Garanties financières reçues :

Prises en pension : les fonds gérés par ODDO BHF AM ne prennent que des titres obligataires en garantie.

Prêts de titres et mises en pension : à trouver à l'inventaire du fonds (total collatéral + total dettes représentatives des titres mis en pension)

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

29/08/2025 : Intégration la gestion des risques dans la stratégie d'investissement, notamment afin de corriger les biais liés aux facteurs, aux secteurs ou à la géographie

05/12/2025 :

- Modification de la répartition des frais : la suppression définitive des commissions de mouvements à compter du 1er janvier 2026, laquelle entraîne un équilibre des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services associés.
- Modification de la méthodologie ESG : révision et remplacement du modèle de notation interne par l'outil MSCI ESG Research.

1.8 Reporting SFTR

La gestion du fonds sur l'exercice considéré ne donne pas lieu à un reporting SFTR.

1.9 Retenues à la source

Les porteurs du fonds Oddo BHF Active Small Cap sont informés qu'Oddo BHF AM SAS, soucieuse de l'intérêt des porteurs de parts, a demandé à certains Etats de l'Union européenne le remboursement des retenues à la source sur les dividendes versés aux OPC gérés par ODDO BHF AM SAS. Ces demandes sont fondées sur le principe de non-discrimination entre OPCVM posé par plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Oddo BHF AM SAS a estimé, après une étude approfondie que le fonds pouvait envisager un remboursement significatif, sans pour autant être garanti. Dans le cadre de ces procédures, les porteurs sont informés que la société de gestion a utilisé les services d'un cabinet d'avocat spécialisé et d'Oddo BHF SCA, rémunérés à ce titre.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

A quelques semaines près, les marchés actions internationaux enregistraient une très forte performance boursière puisque à fin février, le marché européen progressait de +22%, le S&P 500 de +24% (en \$) et les marchés émergents de près de 50% (en dollar, depuis le 31/3/2025, source Bloomberg). La normalisation progressive des politiques monétaires, une croissance économique mondiale satisfaisante et des mesures plus locales comme le programme de relance en Allemagne avaient été positivement accueillis par les investisseurs, malgré la volatilité créée par les tarifs douaniers aux USA. Le déclenchement de la guerre en Iran début mars a entraîné une nette baisse des marchés mais la dynamique est restée positive sur l'ensemble des 12 derniers mois.

En Europe, le STOXX 600 a donc progressé de près de +13%, soutenu par l'assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne et par une amélioration progressive des conditions financières. On constate une forte divergence par pays, avec des faibles performances en France (+3,7% pour le CAC 40 par exemple, pénalisé par l'instabilité politique de la France et l'impact des tarifs sur les groupes exportateurs) mais aussi de l'Allemagne (+2%) alors que l'Espagne (+35% pour l'IBEX) et l'Italie (+22% pour le FTSEMIB) profitaient de leurs performances économiques et de certaines dynamiques sectorielles (banques et services publics). Point intéressant, les « small caps » affichent une performance supérieure à celle des « large caps » (+11,7% pour le MSCI Europe Small Caps vs +10,4% pour le MSCI Europe Large Caps) pour la première fois depuis 2021. Leur profil plus domestique par rapport aux grandes capitalisations a certainement été un atout dans le contexte de barrières douanières.

Aux États-Unis, l'année boursière s'est révélée également favorable, du moins pour les investisseurs locaux compte tenu de la baisse du dollar (-6%). Les principaux indices américains ont de nouveau inscrit des records, avec un S&P 500 en hausse de +18% (en \$) et un Nasdaq en progression de +24% (en \$), porté notamment par les 7 valeurs emblématiques de la Technologie (+61% pour NVIDIA). La Réserve fédérale est entrée dans un cycle de baisse des taux sur la seconde partie de l'année 2025, accompagnant un ralentissement progressif mais maîtrisé de l'économie américaine. Les indicateurs d'activité sont restés globalement solides tout au long de l'année, soutenant la confiance des investisseurs. Les secteurs de la technologie et de la finance ont continué de surperformer, portés par des perspectives bénéficiaires robustes et par un environnement réglementaire et fiscal jugé favorable, notamment à la suite des premières mesures mises en œuvre par la nouvelle administration américaine.

Sur le plan politique, les deux principales économies de la zone euro ont continué de faire face à une faible visibilité. En Allemagne, l'année a été marquée par une croissance toujours fragile et par des incertitudes persistantes quant à l'orientation de la politique économique, limitant la capacité du pays à jouer pleinement son rôle de moteur de la zone euro. En France, la fragmentation durable du paysage politique et les tensions autour de la trajectoire budgétaire ont maintenu les interrogations des investisseurs sur la soutenabilité des finances publiques.

Enfin, l'environnement international est resté marqué par des tensions géopolitiques élevées (poursuite de la guerre en Ukraine, durcissement des relations commerciales entre les États-Unis et la Chine) qui ont contribué à des épisodes de volatilité sur les marchés financiers. Surtout, elles se sont nettement renforcées en mars avec le conflit en Iran, avec pour conséquence une flambée des prix de l'énergie (hausse de +50% du prix de pétrole WTI en mars). Le risque est double : que la hausse de l'inflation incite les Banques Centrales à relever leur taux d'intérêt (alors que de nouvelles baisses étaient espérées en début d'année) et que la pression sur le pouvoir d'achat des consommateurs impacte la consommation et donc la croissance économique sur les prochains mois.

2.2 Politique de gestion suivie au cours de l'exercice

Sur l'exercice fiscal écoulé (au 31 mars 2026), le fonds Oddo BHF Active Small Caps (CI) affiche une progression de +12,9% qui se compare à une hausse de +12,4% pour son indice de référence (MSCI Europe Small Cap Hedged (Net Return) soit un écart favorable de +0,5%.

En termes de secteurs, la meilleure contribution provient des SERVICES PUBLICS grâce à un bon choix de valeurs et notamment les deux producteurs d'énergie renouvelable espagnols GREENERGY RENOVBABLES et SOLARIA. Dans le même esprit, la surpondération du secteur de l'ENERGIE s'est révélée positive pour la performance relative et le choix de valeurs a également été favorable avec TECNICAS REUNIDAS ou GTT. Enfin, la quasi-absence d'exposition sur le secteur des SERVICES DE COMMUNICATION a joué favorablement du fait de la mauvaise performance de ce compartiment. A l'inverse, notre choix de valeurs au sein des matériaux a été pénalisant et l'on peut notamment citer VIDRALA et ATALAYA MINING comme les principaux détracteurs. La très mauvaise performance de REDCARE au sein de la CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE a été également défavorable ; enfin, la forte surpondération de la TECHNOLOGIE s'est révélée négative du fait d'une performance inférieure à celle de l'indice de référence, notamment dans sa composante Software (ADDNODE, GB GROUP, MENSCH UND MASCHINE) mais aussi à cause de VUSION. Cette valeur a fortement baissé depuis le début de l'année 2026 en raison de crainte sur la croissance du groupe au-delà de 2027, c'est-à-dire une fois le contrat avec WALMART achevé.

D'un point de vue géographique, l'Espagne constitue le principal contributeur à la performance, à la fois du fait de sa surpondération par rapport à l'indice (poids moyen de 9.5% vs 3.5%) mais aussi en raison du bon choix de valeurs (TECNICAS REUNIDAS, GREENERGY RENOVBABLES, SOLARIA). La Belgique arrive en 2^{de} position, principalement du fait du choix de titres (CENERGY et FAGRON). Enfin, la Suisse complète le podium grâce à ACCELLERON et SWISSQUOTE. A l'inverse, l'Italie constitue le pays ayant le plus pénalisé la performance relative à cause de FINCANTIERI et de WEBUILD. Le Royaume-Uni est le 2^{ème} plus mauvais contributeur et ce uniquement à cause de la sélection de valeurs avec GB GROUP, ASHTEAD TECHNOLOGY et GENUIT parmi les principaux détracteurs. Enfin, les Pays-Bas ont été impactés par la seule contreperformance de REDCARE.

En termes de contribution individuelle, les 5 meilleurs contributeurs sont représentés par CENERGY (+210pb), TECNICAS REUNIDAS (+192pb), ACCELLERON (+181pb), KITRON (+139pb) et SOLARIA (+137pb). A l'inverse, les investissements les plus pénalisants sont à chercher du côté de REDCARE PHARMACY (-115pb), ADDNODE (-88pb), INWIDO (-65pb), GB GROUP (-59pb) et FINCANTIERI (-59pb).

L'exercice écoulé est resté extrêmement actif en ce qui concerne les nouveaux investissements réalisés dans le fonds. Ces mouvements reflètent à la fois notre décision d'augmenter la capitalisation moyenne du fonds ainsi que le choix de renforcer des thématiques qui ont pu être moins présentes dans le passé (valeurs financières par exemple compte tenu d'un environnement désormais plus favorable). Toutefois, compte tenu d'une philosophie d'investissement privilégiant les sociétés de croissance à prix (valorisation) raisonnable, le fonds reste assez logiquement investi dans les secteurs de la technologie, de la santé et dans des niches industrielles ou de consommation.

Dans le secteur de la santé, nous avons investi dans la société danoise ALK ABELLO, l'un des leaders mondiaux dans le domaine des allergies (pollen actuellement, recherches en cours sur les arachides) avec un savoir-faire en tablettes qui lui permet de gagner des parts de marché du fait d'un usage simplifié par rapport aux injections. Le groupe a relevé ses prévisions de chiffres d'affaires (+13/15%) et de marge (26% pour le résultat opérationnel) en 2025 et ambitionne de croître à un rythme supérieur à 10% par an sur les prochaines années.

Toujours dans le secteur de la santé, le fonds est également devenu actionnaire de la société suédoise CAMURUS, spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants à libération prolongée, principalement dans les domaines des addictions, des maladies rares et des troubles endocriniens. Le groupe s'appuie sur sa technologie propriétaire de formulation à action prolongée, qui permet d'améliorer l'observance des traitements et la qualité de vie des patients. CAMURUS bénéficie d'une forte dynamique commerciale, portée notamment par le succès de ses traitements contre la dépendance aux opioïdes, ainsi que d'un pipeline avancé offrant une bonne visibilité sur la croissance future. Le groupe affiche une trajectoire de croissance soutenue et une amélioration progressive de sa rentabilité, soutenue par l'augmentation de ses volumes et par l'effet de levier opérationnel.

Nous avons poursuivi les achats opérés dans le secteur financier début 2025 avec des investissements sur SAINT JAMES PLACE (SJP), XPS PENSIONS et VAN LANSCHOT KEMPEN. SJP est un groupe britannique qui propose des services de gestion d'actif pour ses clients et plus particulièrement dans la mise en œuvre de leur programme de retraite. L'année 2026 devrait être le dernier exercice encore impacté par la réorganisation de la structure de frais avant que SJP ne renoue avec une croissance à 2 chiffres de ses résultats à moyen terme. XPS PENSIONS, également britannique, opère sur le segment des pensions et offre un certain nombre de services aux entreprises tels que calculs actuaires (afin de vérifier l'équilibre des réserves des fonds de pension), conseils en allocations d'actif et versements des pensions. Le groupe se caractérise par un niveau très élevé (environ 90%) de chiffre d'affaires récurrent ce qui lui confère une visibilité appréciable dans le contexte actuel. Enfin, VAN LANSCHOT KEMPEN est une banque privée hollandaise dont les perspectives de croissance reposent sur des gains de parts de marché vs les réseaux bancaires traditionnels.

Coté INDUSTRIEL, nous avons principalement investi dans des exposées à la DEFENSE, secteur représentant soit l'essentiel de l'activité (INVISIO, RENK), soit une partie des ventes (LISI, FINCANTIERI, INDRA SISTEMAS). L'augmentation des budgets consacrés à la Défense des 2 côtés de l'Atlantique constitue bien évidemment un facteur de croissance et de visibilité pour de nombreuses années, que le conflit en Iran début mars n'a fait que renforcer. Au cumul, notre exposition Défense représente environ 10% du fonds contre 0% en 2024.

Enfin, la thématique de l'intelligence artificielle (IA) représente une part croissante de nos investissements mais mise en œuvre de manière indirecte. L'IA signifie notamment des besoins croissants en DataCenters (dont profite par exemple MUNTERS) et donc en électricité. Nous avons renforcé nos positions sur 2 câblers européens NKT et CENERGY qui vont profiter des besoins de raccordements des nouvelles productions d'énergie (souvent renouvelables) dans les réseaux de distribution. Nous avons également initié une position sur le fabricant d'énergie renouvelable espagnol GREENERGY RENOVABLES compte tenu de son avance prise dans l'utilisation des batteries de stockage qui modifient profondément les retours sur investissements en permettant de stocker l'énergie lors des phases de prix faibles (voire négatif) afin de la redistribuer lorsque les prix remontent (pendant la nuit par exemple dans le cas du solaire). Elle vient compléter une position que nous avons depuis plusieurs années sur SOLARIA dont la performance a été particulièrement remarquable cette année du fait d'une monétisation d'un certain nombre d'actifs dont la valeur était largement sous-estimée par les investisseurs.

Du côté des désinvestissements, nous avons vendu un certain nombre de valeurs dont les faibles capitalisation et/ou liquidité constituaient selon nous un frein à la performance boursière. C'est dans ce contexte que nous avons vendu MEDCAP (Suède, Santé), GUERBET (France, Santé), SWORD (Luxembourg, Technologie) ou encore CINT (Suède, Technologie).

Nous avons également vendu des titres dont les niveaux de valorisation nous semblaient refléter leurs perspectives de croissance. Ce fut notamment le cas pour la société britannique JTC qui a fait l'objet d'une OPA avec une prime de 40% sur notre prix d'achat de janvier 2025, FLATEX DEGIRO (Allemagne, Finance) dans les plateformes de trading ou encore le fabricant de tubes pour les industries gazières et pétrolières TUBACEX (Espagne, Industrie). Nous avons également profité du rebond opéré par BEFESA en 2025 pour céder la position. Le titre a profité de la hausse du prix du zinc et de l'aluminium ainsi que d'une politique d'investissement moins ambitieuse de la part du management qui a pris conscience de la nécessité de désendetter le groupe. Pour autant, la visibilité sur l'année 2026 reste faible et nous avons estimé avoir des investissements avec un couple rendement/risque plus attractif parmi les sociétés industrielles.

Plusieurs valeurs ont été cédées compte tenu d'un argumentaire d'investissement fragilisé. Nous pouvons par exemple mentionner la cession du français PLUXEE, qui opère les titres restaurants et autres avantages offerts

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

aux salariés, compte tenu d'un contexte réglementaire en Italie, en France, et surtout au Brésil devenu nettement moins favorable (baisse des commissions payées par les restaurateurs ou commerçants). Nous avons également vendu l'espagnol EDREAMS, agence de voyage en ligne, vendant des abonnements permettant à ses clients de bénéficier d'avantages commerciaux plus importants. Un placement d'actions par son principal actionnaire nous avait déjà alerté en début d'année car le groupe avait acheté une partie importante de ce placement, laissant entendre que l'intérêt des investisseurs avait été assez faible. Surtout, la stratégie commerciale du groupe nous est apparue de plus en plus fragilisée ce qui nous a convaincus de vendre notre position. Depuis la société a modifié sa stratégie en proposant un abonnement mensuel (vs annuel) ce qui va pénaliser la génération de trésorerie à court terme et a été sanctionné par les investisseurs. Enfin, nous avons vendu plusieurs valeurs anglaises telles que TRAINLINE (incertitudes sur l'environnement réglementaire dans la vente de tickets de train au RU), FUTURE (départ du CEO et inquiétudes sur l'impact de l'AI) et GENUIT (perspectives moins favorables que prévu dans le segment de la construction au UK en 2025).

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Elis SA	57 930,09	7 731 438,91	EUROS
AddNode AB	7 402 832,12	2 946 942,88	EUROS
Tecnicas Reunidas SA	3 119 881,91	7 393 965,86	EUROS
Cenergy Hgs SA Reg	1 418 123,53	7 289 810,36	EUROS
Camurus AB	7 274 199,42	3 151 267,92	EUROS
Technip Energies NV	48 555,57	6 853 215,83	EUROS
Alk-Abello A/S	6 849 998,51	3 562 630,67	EUROS
Systemair AB	1 088 100,89	6 798 854,69	EUROS
Accelleron Industries Ltd	2 116 727,29	6 704 857,88	EUROS
JTC Plc Reg	45 770,70	6 660 990,20	EUROS

2.3 Performances

Parts	Performance annuelle (*)	Indicateur de référence
ODDO BHF Active Small Cap CI-EUR	12,88%	12,35%
ODDO BHF Active Small Cap CN-EUR	12,60%	
ODDO BHF Active Small Cap CR-EUR	11,71%	
ODDO BHF Active Small Cap GC-EUR	12,83%	

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.*

2.4 Perspectives

En début d'année, les perspectives économiques pour les prochains trimestres apparaissaient globalement favorables. Les politiques monétaires devaient demeurer accommodantes, soutenant les conditions de financement et la valorisation des actifs. Les dépenses d'investissement, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et de certains secteurs industriels comme la défense, constituaient par ailleurs un moteur de croissance durable.

Le déclenchement du conflit en Iran début mars a brutalement remis en question ces perspectives : fortes hausses du prix de l'énergie (+50% pour le pétrole en mars) et de certains produits transitant par le détroit d'Ormuz (engrais), remontée des taux d'intérêt à long terme (+60pb pour le 10 ans français) et risque de hausse des taux de la part des Banques Centrales du fait d'anticipations d'inflation en forte hausse, dégradation du moral des chefs d'entreprise et des consommateurs...En d'autres termes, les perspectives de croissance économique et donc de croissance bénéficiaire vont devoir être revues à la baisse. La correction des marchés depuis 1 mois a cependant permis de revenir sur des niveaux de valorisation plus favorables si le conflit est rapidement terminé ce que l'on peut espérer après le cessez-le-feu du 7 avril ; sinon les révisions seront beaucoup plus sévères au cours du prochain trimestre.

Dans ce contexte, notre exposition accrue aux secteurs de l'énergie et de l'électrification de manière plus globale ces derniers mois, ainsi que notre faible exposition à la consommation discrétionnaire nous semblent des choix favorables pour naviguer sur des marchés qui risquent de continuer à être agités sur les prochaines semaines.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF Active Small Cap,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ODDO BHF Active Small Cap relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

 DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Comptes annuels au 31/03/2026

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Bilan actif au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	198 445 508,32	275 569 753,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	198 445 508,32	275 569 753,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 223 280,80	1 710 111,77
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	199 668 789,12	277 279 865,04
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 190 980,22	3 209 221,81
Comptes financiers	3 116 039,74	1 950 237,98
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II'	4 307 019,96	5 159 459,79
Total Actif I + II	203 975 809,08	282 439 324,83

(¹) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	180 826 159,04	300 443 646,23
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	22 168 663,51	-21 638 592,34
Capitaux propres I	202 994 822,55	278 805 053,89
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	74 368,42	1 411 392,82
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	74 368,42	1 411 392,82
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	906 422,28	2 222 878,12
Concours bancaires	195,83	0,00
Sous-total autres passifs IV	906 618,11	2 222 878,12
Total Passifs : I + III + IV	203 975 809,08	282 439 324,83

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	5 245 815,12	5 395 133,94
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC*	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	5 856,13	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	6 690,85	0,00
Autres produits financiers	98 664,63	239 906,73
Sous-total Produits sur opérations financières	5 357 026,73	5 635 040,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-9 886,14	-10 615,38
Sous-total charges sur opérations financières	-9 886,14	-10 615,38
Total Revenus financiers nets (A)	5 347 140,59	5 624 425,29
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 469 297,75	-5 785 966,18
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-4 469 297,75	-5 785 966,18
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	877 842,84	-161 540,89
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-384 761,15	-338 204,73
Revenus nets I = C + D	493 081,69	-499 745,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	19 098 491,66	-14 139 394,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-938 286,34	-1 668 021,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	18 160 205,32	-15 807 415,66
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4 757 230,48	2 702 117,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	13 402 974,84	-13 105 298,11
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	18 711 324,98	-7 106 431,79
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 061,62	295,18
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	18 708 263,36	-7 106 136,61
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-10 435 656,38	-927 412,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	8 272 606,98	-8 033 548,61
Acomptes :		

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	22 168 663,51	-21 638 592,34

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice « MSCI Europe Small Cap » couvert en EUR, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Actif net total	202 994 822,55	278 805 053,89	361 593 062,83	423 352 498,03	565 449 753,75
PART CI-EUR					
Actif net	89 572 136,51	92 298 054,32	132 564 424,21	161 831 338,42	222 520 580,33
Nombre de parts	36 601,574	42 574,569	57 112,359	65 940,878	78 269,251
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	2 447,22	2 167,91	2 321,11	2 454,18	2 843,01
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00		0,00	0,00
Capitalisation unitaire	179,19	-90,72	-372,64	-131,60	387,55
PART CN-EUR					
Actif net	10 778 023,84	9 932 935,90	23 135 090,35	24 673 389,81	32 807 222,10
Nombre de parts	62 326,559	64 678,024	140 352,783	141 217,644	161 686,398
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	172,92	153,57	164,83	174,71	202,90
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00		0,00	0,00
Capitalisation unitaire	12,24	-6,84	-26,89	-9,82	27,19

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

PART CR-EUR					
Actif net	90 845 601,55	164 481 368,53	187 144 348,15	215 684 826,68	287 510 585,88
Nombre de parts	415 504,853	840 359,148	883 655,153	953 193,220	1 085 385,661
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	218,63	195,72	211,78	226,27	264,89
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00		0,00	0,00
Capitalisation unitaire	13,75	-10,45	-36,33	-14,56	33,72
PART CR-SEK (H)					
Actif net				7 446,03	9 441,23
Nombre de parts				1 148,685	1 142,552
Valeur liquidative unitaire en devise de la part				73,01	85,67
Distribution unitaire sur revenu net				0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes				0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				0,00	0,00
Capitalisation unitaire				-0,77	0,41
PART GC-EUR					
Actif net	11 799 060,65	12 092 695,14	18 749 200,12	21 155 497,09	22 601 924,21
Nombre de parts	54 864,187	63 442,396	91 826,962	97 945,497	90 285,014
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	215,05	190,60	204,17	215,99	250,33
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00		0,00	0,00
Capitalisation unitaire	15,64	-8,08	-32,89	-11,69	33,98

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;

D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Affectation des sommes distribuables (revenus et plus-values) :

Sommes distribuables : Néant

Parts CR-EUR//CI-EUR/GC-EUR/CN-EUR : Capitalisation

Frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR
Frais de gestion financière*	Actif Net	Parts CR-EUR : 2,10% maximum TTC
		Parts CI-EUR : 1,05% maximum TTC
		Parts GC-EUR : 1,10% maximum TTC
		Parts CN-EUR : 1,30% maximum TTC
Frais de fonctionnement et autres services**	Actif Net	0,10% TTC
Commission de surperformance***	Actif Net	Parts CR-EUR, CG-EUR et CN-EUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI Europe Small Cap Hedge en EUR une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive. (*)
		Parts CI-EUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI Europe Small Cap Hedge en EUR, une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées. (*)

* Les frais de gestion financière comprennent les frais de distribution incluant les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fond ne sont pas considérées comme des traitements préférentiels.

** Conformément à la position AMF 2011-05, les frais de fonctionnement et autres services peuvent recouvrir les frais de commissaire aux comptes, frais liés au dépositaire / centralisateur, frais techniques de distribution, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres, frais juridiques propres au Fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au Fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds.

Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

*** Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

•A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

•L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

•La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.

•En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

• L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

•Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

•Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

•Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

•Pour les parts CI-EUR les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliqué aux parts CI-EUR :

Année	Valeur Liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une Commission de surperformance	Commentaire
1	105.00	5.0%	-1.0%	6.0%	0.0%	OUI	Surperformance annuelle
2	91.30	-13.1%	-5.1%	-8.0%	-8.0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94.09	3.1%	1.1%	2.0%	-6.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89.09	-5.3%	-6.3%	1.0%	-5.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100.88	13.2%	11.2%	2.0%	-3.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102.91	2.0%	1.0%	1.0%	0.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans).
7	99.83	-3.0%	-1.0%	-2.0%	-2.0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96.83	-3.0%	-8.0%	5.0%	0.0%	OUI	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8.

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliqué aux parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR :

Année	Valeur Liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une Commission de surperformance	Commentaire
1	105.00	5.0%	-1.0%	6.0%	0.0%	OUI	Surperformance annuelle ET performance absolue positive sur l'année
2	91.30	-13.1%	-5.1%	-8.0%	-8.0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94.09	3.1%	1.1%	2.0%	-6.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89.09	-5.3%	-6.3%	1.0%	-5.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100.88	13.2%	11.2%	2.0%	-3.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102.91	2.0%	1.0%	1.0%	0.0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans).
7	99.83	-3.0%	-1.0%	-2.0%	-2.0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96.83	-3.0%	-8.0%	5.0%	0.0%	NON	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8 mais la performance absolue annuelle est négative : pas de paiement de commission de surperformance.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

S'agissant des cessions temporaires de titres (prêts de titres ou mises en pension), la rémunération issue de ces opérations, nette de frais, est entièrement reversée au Fonds. Les frais, qui peuvent représenter 25% de la marge brute, sont reversés à la contrepartie. Aucun autre frais direct n'est facturé au Fonds. La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération au titre de ces opérations. Le Fonds a pour unique contrepartie ODDO BHF SCA qui intervient en qualité d'agent principal.

S'agissant des acquisitions temporaires de titres (prises en pension), le Fonds sélectionne les contreparties selon la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution de la Société de Gestion et perçoit l'intégralité de la rémunération. Aucun autre frais direct n'est facturé au Fonds. La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération au titre de ces opérations.

Dans le cadre de ces opérations, le Fonds a pour prestataire un établissement de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni. Ce prestataire agira de manière indépendante du Fonds et agira systématiquement en tant que contrepartie des opérations sur le marché. Ce prestataire pourra appartenir au Groupe ODDO BHF.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

Procédure de choix des intermédiaires :

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par les équipes de gestion suivant un processus de mise en concurrence au sein d'une liste prédéfinie. Cette liste est établie selon des critères de sélection précis prévus dans la politique de sélection des intermédiaires de marché disponible sur le site Internet de la Société de Gestion.

Financement de la recherche financière :

Le paiement de la recherche financière relative aux actions est effectué par le Fonds au travers d'une commission versée aux intermédiaires de marché en charge de la recherche.

La Société de Gestion a décidé de prendre en charge l'intégralité du paiement de la recherche financière relative aux titres de créance. En conséquence, le paiement sera effectué uniquement à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Evolution des capitaux propres

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	278 805 053,89	361 593 062,83
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 774 548,33	88 600 246,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-149 331 091,19	-148 313 162,60
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	877 842,84	-161 540,89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	18 160 205,32	-15 807 415,66
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	18 708 263,36	-7 106 136,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	202 994 822,55	278 805 053,89

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3 487,829	8 682 440,19
Parts rachetées durant l'exercice	-9 460,824	-23 769 263,47
Solde net des souscriptions/rachats	-5 972,995	-15 086 823,28
PART CN-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	12 596,095	2 261 701,40
Parts rachetées durant l'exercice	-14 947,560	-2 595 186,62
Solde net des souscriptions/rachats	-2 351,465	-333 485,22
PART CR-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	102 137,312	22 117 590,04
Parts rachetées durant l'exercice	-526 991,607	-118 446 386,91
Solde net des souscriptions/rachats	-424 854,295	-96 328 796,87
PART GC-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	11 952,218	2 712 825,70
Parts rachetées durant l'exercice	-20 530,427	-4 520 254,19
Solde net des souscriptions/rachats	-8 578,209	-1 807 428,49

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CI-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CN-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CR-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART GC-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0011606276	PART CI-EUR	Capitalisable	EUR	89 572 136,51	36 601,574	2 447,22
FR0013106739	PART CN-EUR	Capitalisable	EUR	10 778 023,84	62 326,559	172,92
FR0011606268	PART CR-EUR	Capitalisable	EUR	90 845 601,55	415 504,853	218,63
FR0011606284	PART GC-EUR	Capitalisable	EUR	11 799 060,65	54 864,187	215,05

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Suède +/-	Espagne +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
exprimés en milliers d'EUR						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	198 445,51	26 593,28	20 981,24	20 745,51	19 650,87	19 291,72
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	198 445,51					

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
exprimés en milliers d'EUR						
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'EUR					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 116,04	0,00	0,00	0,00	3 116,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,20	0,00	0,00	0,00	-0,20
Hors-Bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	3 115,84

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - ventilation par maturité

	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 m - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
exprimés en milliers d'EUR							
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 116,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 115,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	CHF +/-	SEK +/-	NOK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	20 963,51	9 248,88	24 857,62	21 260,72	13 198,52
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	48,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	16,56	43,36	2,38	0,00	40,69
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-0,20	0,00
Hors-Bilan					
Devises à recevoir	0,00	191,96	3 442,92	665,09	0,00
Devises à livrer	-21 898,75	-9 771,57	-28 522,55	-21 764,27	-13 080,15
Futures, Options, Swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-870,12	-287,37	-219,63	161,34	159,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'EUR	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Agricole Corp Inv Bk	597,93	
BHF-BANK AG	256,88	
Societe Generale SA	247,12	
JP Morgan Securities Ltd	121,35	
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Natixis	230,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
JP Morgan Securities Ltd		0,02
BHF-BANK AG		0,69
Credit Agricole Corp Inv Bk		13,92
Societe Generale SA		59,73
Dettes		
Collatéral espèces		
JP Morgan Securities Ltd		50,00
BHF-BANK AG		110,00
Credit Agricole Corp Inv Bk		350,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	48 559,86
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	230 000,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs Divers	912 420,36
Total des créances	1 190 980,22
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-298 265,63
Dépôts de garantie	-510 000,00
Autres débiteurs Divers	-98 156,65
Total des dettes	-906 422,28
Total des créances et dettes	284 557,94

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CI-EUR	31/03/2026
Frais fixes	1 070 054,86
Frais fixes en % actuel	1,08
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CN-EUR	31/03/2026
Frais fixes	144 912,38
Frais fixes en % actuel	1,33
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CR-EUR	31/03/2026
Frais fixes	3 110 946,02
Frais fixes en % actuel	2,12
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART GC-EUR	31/03/2026
Frais fixes	143 384,49
Frais fixes en % actuel	1,13
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres Empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Total			0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	493 081,69	-499 745,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	493 081,69	-499 745,62
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	493 081,69	-499 745,62

PART CI-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	660 843,14	460 561,42
Total	660 843,14	460 561,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CN-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	52 188,94	22 957,71
Total	52 188,94	22 957,71
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CR-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-301 024,56	-1 037 134,67
Total	-301 024,56	-1 037 134,67
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART GC-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	81 074,17	53 869,92
Total	81 074,17	53 869,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 402 974,84	-13 105 298,11
Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	13 402 974,84	-13 105 298,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 402 974,84	-13 105 298,11

PART CI-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 898 145,66	-4 323 280,64
Total	5 898 145,66	-4 323 280,64
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CN-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	710 700,58	-465 891,01
Total	710 700,58	-465 891,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CR-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	6 016 969,64	-7 749 544,06
Total	6 016 969,64	-7 749 544,06
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART GC-EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	777 158,96	-566 582,40
Total	777 158,96	-566 582,40
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			198 445 508,32	97,76
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			198 445 508,32	97,76
Acier			1 861 879,14	0,92
Hill & Smith Plc Reg	GBP	77 293	1 861 879,14	0,92
Assurances multirisques			5 872 729,88	2,89
UNIQA Insurance Group AG	EUR	390 994	5 872 729,88	2,89
Autres services financiers			2 288 244,80	1,13
Van Lanschot Kempen NV	EUR	40 286	2 288 244,80	1,13
Banques			3 990 632,61	1,97
AL Sydbank A/S Reg	DKK	28 439	1 958 546,24	0,96
Unicaja Banco SA Bearer	EUR	805 744	2 032 086,37	1,01
Composants et équipements électriques			9 890 229,93	4,87
Munters Group AB B Reg	SEK	298 798	4 511 308,45	2,22
NKT A/S Reg	DKK	48 328	5 378 921,48	2,65
Conditionnements en verre ou en métal			1 975 408,50	0,97
Vidrala SA	EUR	25 755	1 975 408,50	0,97
Conseils et services informatiques			8 303 864,16	4,09
AddNode AB	SEK	404 727	2 439 835,11	1,20
Indra Sistemas SA	EUR	36 435	1 721 189,40	0,85
Kontron AG	EUR	83 155	1 569 134,85	0,77
Wavestone SA	EUR	56 072	2 573 704,80	1,27
Construction et ingénierie			15 168 701,11	7,47
Bilfinger SE	EUR	36 098	3 537 604,00	1,74
Cadeler A/S Reg	NOK	881 693	4 415 440,11	2,18
Fincantieri SpA	EUR	258 380	3 379 610,40	1,66
GEK Terna Hg Real Est Const SA	EUR	55 000	1 862 300,00	0,92
Maire SpA	EUR	148 402	1 973 746,60	0,97
Courrier, Fret aérien et Logistique			4 689 912,50	2,31
ID Logistics Group	EUR	14 725	4 689 912,50	2,31
Distribution alimentaires			2 117 000,75	1,04
Sonae SGPS SA Reg	EUR	1 106 061	2 117 000,75	1,04
Emballages en papier			777 940,00	0,38
Elopak ASA	NOK	240 834	777 940,00	0,38
Engins de BTP, machines agricoles et camions			3 733 660,75	1,84
Alimak Group AB	SEK	383 187	3 733 660,75	1,84
Equipement et serv.pour ind.gazière et pétrolière			11 436 164,60	5,63
Subsea 7 SA	NOK	193 882	5 189 884,70	2,56
Tecnicas Reunidas SA	EUR	205 065	6 246 279,90	3,07
Equipements et instruments électroniques			7 196 388,63	3,55
Kitron ASA	NOK	482 406	4 019 246,13	1,98
Vusion SA	EUR	29 015	3 177 142,50	1,57
Equipements pour la fabrication de semi-conducteur			2 133 668,46	1,05
SUSS MicroTec SE	EUR	43 491	2 133 668,46	1,05
Fournitures médicales			826 814,79	0,41
GVS SpA Reg	EUR	232 578	826 814,79	0,41
Gestion d'investissements et opérateurs de fonds			9 474 268,12	4,67
Azimut Holding SpA	EUR	187 011	6 049 805,85	2,98
St James's Place Plc	GBP	125 002	1 682 938,00	0,83
XPS Pensions Group PLC	GBP	524 774	1 741 524,27	0,86
Gestion et promotion immobilière			1 938 800,64	0,96

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
TAG Immobilien AG	EUR	144 256	1 938 800,64	0,96
Holdings multisectoriels			5 440 143,28	2,68
Cenergy Hgs SA Reg	EUR	287 534	5 440 143,28	2,68
Hygiène et beauté			2 847 102,00	1,40
Intercos SpA	EUR	229 605	2 847 102,00	1,40
Industrie aérospatiale et défense			8 378 025,91	4,13
Invisio AB Reg	SEK	91 516	2 162 592,55	1,07
Lisi	EUR	82 941	4 346 108,40	2,14
RENK Group AG	EUR	36 914	1 869 324,96	0,92
Logiciels et services Internet			3 571 007,30	1,76
Auto1 Group SE	EUR	238 385	3 571 007,30	1,76
Logiciels système			2 038 867,24	1,00
GB Group Plc	GBP	886 408	2 038 867,24	1,00
Machines industrielles			5 672 114,03	2,79
Accelleron Industries Ltd	CHF	73 668	5 672 114,03	2,79
Marchés des capitaux diversifiés			1 945 765,74	0,96
MLP SE	EUR	278 763	1 945 765,74	0,96
Matériel et logiciels intégrés			2 894 106,64	1,43
Dynavox Group AB	SEK	363 217	2 894 106,64	1,43
Métaux et minerais diversifiés			2 364 980,85	1,17
Atalaya Mining Copper SA Reg	GBP	291 489	2 364 980,85	1,17
Pharmacie et distribution de médicaments			1 144 199,00	0,56
Redcare Pharmacy NV	EUR	30 725	1 144 199,00	0,56
Producteurs et courtiers indépendant d'énergies			6 921 215,10	3,41
Greenergy Renovables SA Bearer	EUR	43 092	4 878 014,40	2,40
Solaria Energ y Medio Amb SA Bearer	EUR	86 211	2 043 200,70	1,01
Produits chimiques spécialisés			8 038 245,14	3,96
AlzChem Group AG	EUR	21 134	3 592 780,00	1,77
Borregaard ASA	NOK	285 401	4 445 465,14	2,19
Produits de loisirs et jouets			5 391 862,46	2,66
Games Workshop Group Plc	GBP	5 812	1 177 221,26	0,58
Sanlorenzo SpA	EUR	136 839	4 214 641,20	2,08
Produits pharmaceutiques			16 670 344,35	8,20
Alk-Abello A/S	DKK	216 551	5 861 050,63	2,88
Camurus AB	SEK	80 000	3 402 100,80	1,68
Fagron SA	EUR	260 113	5 618 440,80	2,76
Vimian Group AB	SEK	701 539	1 788 752,12	0,88
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 925 261,53	1,93
Inwido AB	SEK	291 842	3 925 261,53	1,93
Restaurants			1 735 660,57	0,86
SSP Group Plc Reg	GBP	867 193	1 735 660,57	0,86
Semi-conducteurs			2 412 744,71	1,19
Nordic Semiconductor ASA	NOK	176 970	2 412 744,71	1,19
Services aéroportuaires			3 396 654,00	1,67
DO & CO AG Bearer	EUR	20 967	3 396 654,00	1,67
Services commerciaux divers			4 057 249,48	2,00
Ashtead Technology Hgs Plc	GBP	508 577	2 429 810,58	1,20
Boku Inc	GBP	864 529	1 627 438,90	0,80
Sociétés d'investissement et de participations			3 576 762,43	1,76
Swissquote Group Holding SA Reg	CHF	8 513	3 576 762,43	1,76
Sociétés d'investissement immobilier			5 645 849,71	2,78

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LondonMetric Property PLC Cap	GBP	899 481	1 868 219,27	0,92
Merlin Properties SOCIMI SA	EUR	149 789	2 085 062,88	1,03
Tritax Big Box REIT Plc Reg Dist	GBP	1 046 754	1 692 567,56	0,83
Stockage et transport de gaz et pétrole			5 958 636,80	2,94
Gaztransport et technigaz SA	EUR	29 324	5 958 636,80	2,94
Vente au détail de vêtements			742 400,68	0,37
Burberry Group Plc	GBP	59 628	742 400,68	0,37
Total			198 445 508,32	97,76

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/A SEK EUR 150426	597 926,22	0,00	EUR	28 680 904,40	SEK	-28 082 978,18
V/A CHF EUR 150426	240 967,36	0,00	EUR	9 822 189,43	CHF	-9 581 222,07
V/A GBP EUR 150426	231 270,11	0,00	EUR	19 844 502,41	GBP	-19 613 232,30
V/A NOK EUR 150426	115 588,97	0,00	EUR	21 638 886,28	NOK	-21 523 297,31
V/A GBP EUR 150426	15 853,82	0,00	EUR	2 301 376,35	GBP	-2 285 522,53
V/A SEK EUR 150426	7 206,14	0,00	EUR	446 774,19	SEK	-439 568,05
V/A CHF EUR 150426	4 800,76	0,00	EUR	195 149,00	CHF	-190 348,24
A/V NOK EUR 150426	4 550,94	0,00	NOK	576 794,80	EUR	-572 243,86
V/A NOK EUR 150426	3 904,89	0,00	EUR	244 874,54	NOK	-240 969,65
V/A DKK EUR 150426	1 112,87	0,00	EUR	12 856 383,23	DKK	-12 855 270,36
A/V NOK EUR 150426	98,72	0,00	NOK	30 164,14	EUR	-30 065,42
A/V NOK EUR 150426	0,00	33,27	NOK	6 326,44	EUR	-6 359,71
A/V SEK EUR 150426	0,00	57 790,68	SEK	2 771 685,67	EUR	-2 829 476,35
V/A DKK EUR 150426	0,00	7,04	EUR	224 872,57	DKK	-224 879,61
A/V SEK EUR 150426	0,00	686,59	SEK	35 676,50	EUR	-36 363,09
A/V SEK EUR 150426	0,00	8 408,62	SEK	405 721,22	EUR	-414 129,84
A/V SEK EUR 150426	0,00	1 766,62	SEK	83 740,77	EUR	-85 507,39
A/V CHF EUR 150426	0,00	1 944,09	CHF	191 961,88	EUR	-193 905,97
A/V SEK EUR 150426	0,00	3 708,14	SEK	146 097,97	EUR	-149 806,11
A/V NOK EUR 150426	0,00	23,37	NOK	51 807,74	EUR	-51 831,11
Total	1 223 280,80	74 368,42		100 555 889,53		-99 406 977,15

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Instruments financiers à terme - actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Instruments financiers à terme - de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Instruments financiers à terme - autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	198 445 508,32
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	1 148 912,38
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 307 019,96
Autres passifs (-)	-906 618,11
Total = actif net	202 994 822,55

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2025	17 102 185	8 856 099	214

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2025 payées en 2026 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2025 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque du fonds	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variable*)	2 557 024	6	12 798 936	50

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2025 payées en 2026 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2025 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF Active Small Cap

Identifiant d'entité juridique :
969500LOWA7AB7MPC981

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,3 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective du socle commun d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (10 et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

	31/03/26	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	A	90.8
Score ESG	6.8	90.8
Notation moyenne E	5.9	90.8
Notation moyenne S	4.9	90.8
Notation moyenne G	7.1	90.8
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	56.7	100.0
Investissements durables (%)	67.3	88.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	10.4	39.6
Exposition fossile (%)**	0.0	93.2
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	31.1	96.0

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds a modifié sa méthodologie de notation ESG au cours de la période considérée. Les données 2025 et 2026 pour les notations ESG, E, S et G ne sont donc pas comparables.		
	31/03/25	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.5	85.6
Notation moyenne E	2.9	85.6
Notation moyenne S	3.2	85.6
Notation moyenne G	3.9	85.6
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	82.2	100.0
Investissements durables (%)	65.9	84.6
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%) **	2.3	89.5
Exposition aux solutions carbone, part verte (%) ***	27.8	87.2

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment ne cherche pas à sélectionner ses investissements sur la seule base d'un ou de plusieurs de ces objectifs. Les contributions à ces objectifs sont prises en compte par les indicateurs de durabilité utilisés par la stratégie ESG.

A ce titre, le Compartiment cherche à exploiter les deux aspects de la contribution d'une entreprise : sa contribution positive sur le plan social et/ou environnemental provenant 1/ des revenus générés par les produits et/ou services de l'entreprise ou de 2/ sa contribution à l'objectif environnemental et/ou social découlant plus largement de ses opérations lorsque celles-ci sont alignées sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Pour être éligible en tant qu'Investissement durable, une entreprise doit satisfaire à au moins un des critères détaillés ci-dessous :

a) Critères « fondés sur les activités de l'entreprise » :

- Hausse de la température implicite (Implied Temperature Rise « ITR ») :

Les activités des entreprises pour lesquelles les initiatives en matière d'objectifs climatiques visent à maintenir l'augmentation de la température à un niveau inférieur ou égal à 2 °C, conformément à la trajectoire de l'accord de Paris de 2 °C ou moins, sont considérées comme contribuant à un objectif environnemental et, à ce titre, peuvent être qualifiées d'Investissement durable. Pour évaluer l'alignement des températures, nous utilisons les données de MSCI en matière d'ITR.

- Objectifs d'émission approuvés par la SBTi (Science-Based Targets « SBTi ») :

Les émissions de gaz à effet de serre sont l'un des facteurs permettant de mesurer un objectif environnemental. Notre approche de mesure des investissements durables inclut également les entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de GES ont été approuvés par la SBTi.

b) Critères fondés sur les Sustainable Solutions Revenues (revenus de l'entreprise) :

- Activité économique contribuant à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux spécifiques : Nous évaluons la manière dont une activité économique contribue à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux spécifiques. Pour ce faire, nous utilisons le Sustainable Solutions Revenues calculé par MSCI. Le Sustainable Solutions Revenues est compris entre 0 et 100% et représente une part spécifique du revenu global des entreprises.
- Revenu aligné sur la taxinomie de l'UE : La taxinomie de l'UE est conçue pour identifier les activités économiques qui répondent à des objectifs environnementaux. Pour chaque entreprise, nous utiliserons l'alignement sur la taxinomie tel que représenté par le pourcentage des revenus générés par des activités alignées sur la taxinomie.
- Dépenses d'investissement alignées sur la taxinomie de l'UE : Pour chaque entreprise, nous utiliserons l'alignement sur la taxinomie tel que représenté par le pourcentage des dépenses d'investissement découlant des activités alignées sur la taxinomie.
- « Pourcentage vert » d'un brevet d'entreprise : Cet indicateur nous permet d'identifier les entreprises qui tirent des revenus et détiennent des brevets sur des technologies et des pratiques de réduction des émissions qui contribuent à un objectif environnemental.

c) Critères supplémentaires : Obligations durables :

Nous estimons que les obligations vertes, sociales et liées à la durabilité peuvent être considérées comme des investissements durables dès lors que leur produit sert à financer des projets qui contribuent positivement à un objectif environnemental et/ou social.

Le Fonds détenait 67,3 % d'investissements durables qui sont catégorisés comme autres placements environnementaux. En outre, le fonds détenait 10,4 % de ses actifs nets alignés à la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 20,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 4 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance, sur la base des données fournies par le prestataire externe, ne sont pas considérées comme durables.
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management, telle que décrite dans le socle commun d'exclusion et les exclusions spécifiques applicables au Fonds, ne sont pas éligibles à l'univers d'investissement du Fonds.
3. Les armes controversées (PAI 14, tolérance de 0 %) ou faisant l'objet de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10, tolérance de 0 %) ne sont pas considérées comme des investissements durables.
4. L'approche de dialogue et d'engagement du Gérant permet d'identifier les risques importants et de favoriser, le cas échéant, des changements et des améliorations dans les pratiques des émetteurs.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (le charbon, le pétrole, les armes non conventionnelles, le tabac et la production de divertissement pour adultes) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 67,3 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 20,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/04/2025 - 31/03/2026

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Alk-Abello A/S	Santé	3,0 %	Danemark
Accelleron Industries Ag	Industrie	2,6 %	Suisse
Tecnicas Reunidas Sa	Énergie	2,6 %	Espagne
Azimut Holding Spa	Finance	2,6 %	Italie
Id Logistics Group	Industrie	2,6 %	France
Cenergy Holdings Sa	Industrie	2,5 %	Belgique
Fagron	Santé	2,4 %	Belgique
Uniq Insurance Group Ag	Finance	2,4 %	Autriche
Borregaard Asa	Matériels	2,2 %	Norvège
Gaztransport Et Techniga Sa	Énergie	2,2 %	France
Do & Co Ag	Industrie	2,2 %	Autriche
Nkt A/S	Industrie	2,1 %	Danemark
Vidrala Sa	Matériels	2,1 %	Espagne
Camurus Ab	Santé	2,0 %	Suède
Alimak Group Ab	Industrie	2,0 %	Suède

* 31/03/2026, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 93,2%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (fréquence retenue : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

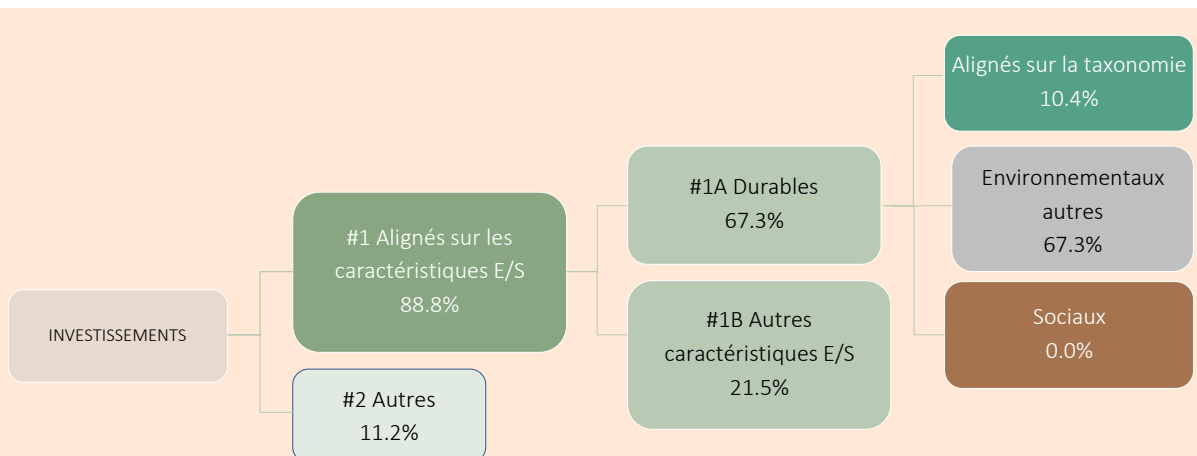
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2,2 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 9,0 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Alignés sur la taxonomie : données publiées.

Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs (Article 8)	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,4%	94,7%	84,6%	88,8%
#2 Autres	1,6%	5,3%	15,4%	11,2%
#1A Durables	28,1%	21,3%	65,9%	67,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	70,3%	73,0%	18,7%	21,5%
Alignés sur la taxinomie	N/A	N/A	N/A	10,4%
Environnementaux autres	28,1%	21,7%	65,9%	67,3%
Sociaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 31/03/2026
Industrie	30,9 %
Finance	14,2 %
Technologies de l'Information	12,3 %
Santé	8,6 %
Énergie	8,6 %
Matériels	7,4 %
Consommation Discrétionnaire	5,6 %
Immobilier	3,7 %
Services aux Collectivités	3,4 %
Biens de Consommation de Base	3,0 %
Liquidités	1,7 %
Change à Terme	0,6 %

*Au 31/03/2026, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 93,2%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 10,4 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 10,4 % si l'on exclut ces titres. Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

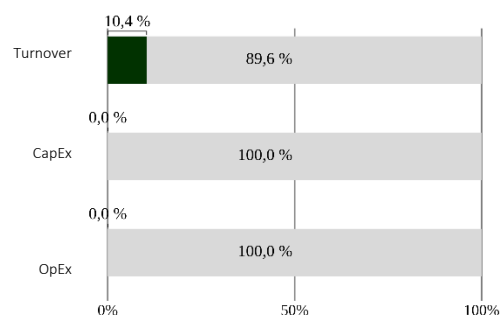
☐ Dans le nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie

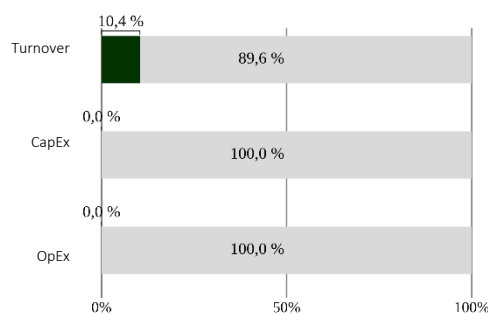
Obligations souveraines incluses*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. Alignement des investissements sur la taxinomie

Obligations souveraines exclues*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs (Article 8)	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
Alignés sur la taxinomie	N/A	N/A	N/A	10,4%

Le fonds n'avait pas de pourcentage minimum d'alignement à la Taxonomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 67,3 %



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Le fonds suit le benchmark MSCI Europe Small Cap Hedged Euro (NR).

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	31/03/26			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	A	90.8	AA	97.6
Score ESG	6.8	90.8	7.3	97.6
Notation moyenne E	5.9	90.8	6.3	97.6
Notation moyenne S	4.9	90.8	5.1	97.6
Notation moyenne G	7.1	90.8	7.0	97.6
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	56.7	100.0	99.3	100.0
Investissements durables (%)	67.3	88.8	75.6	97.6
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	10.4	39.6	6.7	25.5
Exposition fossile (%)	0.0	93.2	5.1	97.8
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	31.1	96.0	37.0	99.2